ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE

FOIRE À TOUT 21 sept 2025
TAILLECOURT 25400
De 8H à 17 H

cadre réservé à l'ALC	
2025	EXT / TAIL
Nom	
Règlt	
Date	
N°	

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner avant le 14 septembre 2025

Article 1 : Ce vide grenier est organisé par l'association Loisirs et Culture de TAILLECOURT. Il se déroulera le dimanche 21 septembre 2025 de 8h à 17h dans la grande rue, rue de la fontaine, place du souvenir de la commune et est **exclusivement réservé aux particuliers.**

Article 2 : La participation se fait uniquement sur inscription préalable avec **dossier complet** soit :

- **Bulletin d'inscription**, attestation sur l'honneur dûment **complétée et signée** ; **Règlement** par chèque à l'ordre de ALC Taillecourt, **Copie** recto/verso de la **carte d'identité, et justificatif de domicile pour les taillecourtois**
- pour les règlements par **QR code**, joindre tous les documents sur Hello Asso

L'association se réserve le droit de refuser des exposants dès que le métrage maximal sera atteint, ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 3 : Les droits d'inscription sont fixés à 7€ ou 12€ pour un emplacement de 5 mètres (cf ci-dessous), (maxi 10 m) le chèque d'inscription sera encaissé le lendemain de la manifestation. Pas de remboursement après le 12/09/25, quel que soit le motif.

Article 4 : tous les emplacements ne permettent pas le stationnement d'un véhicule, il sera stationné sur une zone autorisée.

Article 5: **L'installation des stands se fera de 6h à 7h30, passé ce délai,plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier. Les départs ne pourront se faire qu'à partir de 17h notifié par Arrêté de circulation municipal**

Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'inscription et en fonction des disponibilités. Chaque exposant s'engage à ne pas gêner la circulation des visiteurs, et éventuellement les véhicules de secours, avec leurs articles, et le cas échéant, les retirer à la demande des organisateurs.

Article 6 : Les exposants s'engagent à ne pas vendre de produits alimentaires sur place, tant solide que liquide. Les organisateurs se réservent l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration.

Article 7 : Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre au moment de leur départ. Aucun objet ne devra être laissé sur place.

Article 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou perte du matériel de l'exposant.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement.

Article 10 : vous recevrez par mail ou sms le N° d'emplacement qui vous est attribué la semaine avant la foire

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter : l'ALC au 06.02.24.85.11 après 17 H

Buvette

et petite restauration gérées par l'association

Je soussigné(e) :

Nom : …… Prénom …….

Adresse …… code postal : …… Ville : …….

Téléphone : .. / .. / .. / .. / .. **MAIL :** @

Pièce d'identité N° : ……

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article L310-2 du Code du commerce, article 441-1 du code pénal)

Désire réserver :

TARIFS	Nombre de mètres :
EXTERIEURS	☐ **5 m pour 12 €** ☐ **10 m pour 24 €**
Habitants de TAILLECOURT * ***Joindre un justificatif de domicile**	☐ **5 m pour 7 €** ☐ **10 m pour 14 €**

Possibilité de faire votre règlement et joindre vos documents ainsi que cette fiche d'inscription, en flashant le QR code ci-joint

Reconnais avoir pris connaissance des conditions d'organisation et du règlement ci-joint, et m'engage à les respecter

Fait à …… **Le** …… **SIGNATURE** **(précédée de la mention « lu et approuvé ») :**

Pour les règlements par chèques ou espèces renvoyer les documents et cette fiche sous format papier à :

ALC, 4 rue du Cimetière 25400 TAILLECOURT (boîte aux lettres devant la mairie)